



Parc  
naturel  
régional  
du Luberon

Territoire reconnu  
Réserve de biosphère  
et Géoparc mondial  
Unesco

## Une autre vie s'invente ici

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le

ID : 084-258402346-20230919-2023CS58-DE

### Délibération 2023CS58 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### Objet : Programme d'action Luberon Labo Vélo – Poursuite

L'an deux mille vingt-trois le 19 septembre, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 13 septembre 2023, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 63 votants :

- 37 membres titulaires présents,
- 3 membres suppléants présents,
- 23 membres représentés.

#### Etaient présents :

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Pierrette FRIMAS, Monique CHABAUD, Monique PAQUIN, Valérie PEISSON, Catherine NOLLET, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Dominique PESSEMESSE-HOLDOWICZ, Catherine SERRA, Marion MAGNAN, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISSE, Philippe ANGELETTI, Romain FERRARI, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Jacques GRANGIER, Serge VANNEYRE, Thierry GARCIN, Jean-Pierre PETTAVINO, Jacques PENSA, Fabien GERVAIS-BRIAND, Michel NOUVEAU, François DUPOUX, Didier CHAMPOURLIER, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Frédéric SACCO, Jean-Pierre RICHARD, Jean AILLAUD

#### Avaient donné pouvoir :

##### Madame

Laurence LE ROY à Madame Gaëlle LETTERON

Béatrice GRELET à Monsieur Patrick PEYTHIEUX

Sabrina CAIRE à Monsieur Gilles LANDRIEU

Bérengère LOISEL-MONTAGNE à Monsieur Patrick COURTECUISSE

Laurence de LUZE à Madame Charlotte CARBONNEL

Michèle MALIVEL à Monsieur Pierre EVEN

Béatrice TERRASSON à Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND

Viviane DARGERY à Madame Charlotte CARBONNEL

Claire ARAGONES à Madame Cathy SERRA

Suzanne BOUCHET à Madame Elisabeth AMOROS

Jacqueline BOUYAC à Monsieur Jean AILLAUD

Solange PONCHON à Monsieur Jean AILLAUD

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex

Tél : 04 90 04 42 00 • [contact@parcduluberon.fr](mailto:contact@parcduluberon.fr) • • [www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr)

**Monsieur**

Michel BESTAGNO à Monsieur Alain FERETTI  
Patrick MERLE à Madame Monique PAQUIN  
Jean-Pierre GERAULT à Monsieur Michel NOUVEAU  
Kevin ROLANDO à Monsieur Marc BOTTERO  
Patrice VARAIRE à Monsieur Mickaël CAVALIER  
Sergio ILOVAISKY-CANO à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME  
Richard ROUZET à Monsieur Patrick PEYTHIEUX  
Roland GIRAUD à Madame Valérie PEISSON  
Christian CHIAPELLA à Monsieur Frédéric SACCO  
Jean-François LOVILO à Madame Noëlle TRINQUIER  
Georges BOTELLA à Monsieur Jean-Pierre RICHARD

**Etaient excusés :**

**Madame**

Hélène BLEUZEN, Geneviève MOREL-HAMOT, Valérie BARDISA, Amélie JEAN

**Monsieur**

Sébastien TROUSSE, Grigori GERMAIN, Sylvain D'APUZZO, Antoine SCARDAMAGLIA, Michel GASQUET, Jean-Pierre SERRUS

**Etaient absents :**

**Madame** Solange FOUVET, Céline MOSTEIRO, Mireille SUEUR, Yolande PRIMO, Michelle WOLFF, Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES,

**Monsieur** Roland PETIET, Pascal RAGOT, Lionel MORARD, Jean-Marc BRABANT, Jean-Luc MIOLA, Thierry RICHARME, Emmanuel LUTHRINGER, Jacques MACHEFER, Jean-François DUBOIS, Jérôme PELLEGRIN, Grégory BALLIN, Bernard BRIFFAULT, Georges FAUCOUNNEAU, Paul COPETE, Théo FONTAINE, Pierre POURCIN, Pierre FISCHER, Nicolas HUMBERT, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Valérie DELPECH

**Etaient présents sans voix délibérative :**

Madame Sylvia STEINLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment l'orientation B.2. « Améliorer le cadre de vie et la qualité de la vie » et l'objectif B.2.12 « B.2.12 Améliorer et sécuriser les déplacements » ;

Vu le projet Luberon Labo Vélo engagé par délibération du Bureau syndical 2018BS133 du 20 décembre 2018, modifiée par la délibération du Comité syndical 2019CS35 du 18 juillet 2019 ;

Vu le « Plan vélo et marche 2023-2027 » lancé le 5 mai 2023 par un comité interministériel ;

Vu le compte-rendu du Comité de pilotage du Conseil en mobilité du Parc du Luberon qui s'est tenu le 22 novembre 2022, à Apt ;

Considérant l'enjeu de développer la pratique du vélo comme moyen de déplacement sur de courte distance dans le territoire du Parc du Luberon, et en particulier dans les concentrations urbaines, afin de réduire l'usage de la voiture individuelle ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- **VALIDER** le projet de poursuite de l'opération Luberon Labo Vélo ;
- **APPROUVER** le plan de financement de l'opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc du Luberon pas augmenté :

DEPENSES 2023-2026		RECETTES 2023-2026	
Principaux postes de dépenses	Montant en € TTC	Source de financement	Montant en € TTC
Animation générale	8 000€	EPCI PARTENAIRES (2000€ par an pendant 3 ans pour chaque EPCI)	18 000 €
Formation	5000€		
Communication	5000€		
<b>TOTAL</b>	<b>18 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 000 €</b>

- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus.

Pièce jointe : Annexe



La Présidente

Dominique SANTONI